



COMMUNE DE DIONS

ACCUEIL PERISCOLAIRE RECEVANT DES MINEURS DE 4 à 11 ANS

PROJET EDUCATIF 2017 – 2019

I) Introduction :

La commune de Dions a mis en place la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée 2013.

L'organisation des activités périscolaires a évolué avec l'approbation d'un PEDT par les services de l'état et la caisse d'allocations familiales du Gard le 23 septembre 2016.

La commune a opté pour un accueil de loisirs déclaré avec des taux d'encadrement réglementaires et son projet éducatif au vu de la faiblesse du tissu associatif.

L'obligation de créer un accueil pour mineurs (ALSH) nous permet de faire évoluer le projet dans la recherche d'une plus grande qualité de l'organisation et des activités proposées aux enfants.

La politique de la commune vise à accompagner les familles au quotidien pour résoudre les difficultés liées à l'éducation des enfants.

Elle s'est engagée avec ses partenaires (CAF, DDSC) à mettre en œuvre un projet cohérent dans le domaine enfance.

Ce projet découle du précédent. Elle y consacre une partie conséquente de son budget.

II) Les objectifs s'appuient essentiellement sur l'épanouissement de l'enfant, répondre à son attente, favoriser son bien-être au sein d'une collectivité, susciter chez lui son autonomie et son éveil tout en s'adaptant à ses besoins essentiels (physique, intellectuel, créatif).

L'enfant doit pouvoir, à son rythme, se développer, s'enrichir et s'épanouir au sein du centre de loisirs.

- a) Développer la citoyenneté chez l'enfant en lui permettant de devenir acteur et s'épanouir dans la vie du centre.
 - Favoriser la participation des enfants dans ses activités et sa vie quotidienne.
 - Impliquer l'enfant à la vie du centre.
 - Intégrer l'enfant au sein du groupe.

- Négocier et établir des règles de vie avec le groupe en s'attachant au respect mutuel, en coopérant pour mieux vivre ensemble.
 - Amener l'enfant à faire seul dans ses activités
- b) Favoriser le développement de l'enfant dans ses activités et sa vie quotidienne.
- Promouvoir des activités culturelles, artistiques et sportives.
 - Proposer de nouvelles pratiques liées à l'art plastique, la musique, l'expression corporelle.... permettant à l'enfant de développer sa créativité, sa motricité, son imaginaire, son ouverture d'esprit et sa curiosité.
 - Organiser des événements, journées à thèmes, sorties à l'extérieur, rencontres (club des aînés)
- c) Permettre aux familles de mieux s'impliquer dans la vie du centre de loisirs pour le bien-être de leurs enfants.
- Développer l'information en direction des familles
 - Distribuer les plannings.
 - Projet pédagogique
 - Réalisation des travaux des enfants
 - Distribuer un questionnaire individuel aux familles pour recueillir leurs attentes.
 - Associer les familles aux diverses manifestations, participation aux fêtes (carnaval, goûter)
 - Inviter les proches aux journées portes ouvertes

Tous ces objectifs ont pour but d'améliorer la qualité des prestations rendues.

III) L'organisation du centre de loisirs :

Le centre de loisir se situe sur la commune de Dions et accueille les enfants du village. La commune compte 599 habitants.

- L'organisateur est la municipalité : elle finance, gère le centre et fait le lien avec les différents partenaires.
C'est une réponse concrète aux besoins des familles et des enfants et une affirmation du rôle de l'animation dans la vie du territoire.
Le centre s'étend sur plusieurs lieux :
 - l'école (50 enfants)
 - la salle polyvalente Place Brot (60 enfants)
 - le stade (60 enfants)
 -

Chaque structure est équipée pour accueillir les enfants en situation de handicap.

Les activités se déroulent sur deux séances :

- mardi et vendredi de 15h à 16h30 en période scolaire.
- Les domaines d'activités :
 - Les activités d'expression manuelles, artistiques, plastiques.
 - Les activités physiques et sportives.
 - Initiation musicale

- L'encadrement, L'équipe est composée :
 - 1 directrice
 - 2 animateurs BAFA
 - 1 intervenant musique
 - 2 animateurs sportifs

Les animateurs sportifs proposent l'apprentissage du tennis et l'enseignement de la gymnastique.

Ainsi tous les membres de l'équipe possèdent les qualifications et les compétences réglementaires requises, et le taux d'encadrement est supérieur au taux imposé (6 adultes pour 35 enfants).

Tous les enfants participent à toutes les activités par rotation.

IV) L'évaluation :

Elle permet de voir le degré de réalisation du projet au regard des objectifs initiaux. Cette évaluation se fera par biais de réunions bilan avec l'équipe d'animation pour nous permettre de resituer le fonctionnement % aux objectifs visés.

V) Conclusion :

Aucune politique éducative formalisée n'était en œuvre avant de PEDT. Le centre de loisir de Dions est un lien, donnant aux enfants les moyens de se sensibiliser à la culture (musique, sport, arts plastiques), à la vie en société et au respect des autres en complémentarité du projet d'école.

Directrice du centre de loisirs
Nicole RAYMOND